

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Sur une installation classée pour la protection de l'environnement Soumise à enregistrement

(code de l'environnement , Titre I du Livre V, parties législatives et réglementaires
articles L. 512 – 7 et R. 512 – 46 – 1 et suivants)

Une consultation du public sera ouverte au sujet de l'installation classée suivante :

plateforme de stockage et de valorisation de déchets verts et de bois sur la commune de DIORS

Nature de l'installation : Plateforme de stockage

Rubriques de la nomenclature des installations classées concernées :

	Rubrique	Alinéa	Régime	Libellé de la rubrique (activité)	Nature de l'installation	Critère de classement	Seuil du critère	Unité du critère	Volume	Unités du volume
Installations projetées	2710	2-a	E	Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets Collecte de déchets non dangereux	Plateforme de stockage	Volume de déchets susceptible d'être présent dans l'installation	> ou = 300	m ³	23000	m ³
	2714	1	E	Installation de transit, regroupement, tri, ou préparation en vue de la réutilisation de déchets non dangereux de papiers, cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois	Plateforme de stockage	Volume susceptible d'être présent dans l'installation	> ou = 1000	m ³	48000	m ³
	2794	1	E	Installation de broyage de déchets végétaux non dangereux	Installation de broyage	Quantité de déchets traités	> ou = 30	t/j	150	t/j

Demandeur : Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole

Emplacement de l'installation : rue Lafayette, 36 130 Diors

Durée de la consultation : 4 semaines

DU lundi 09 mars 2020 AU dimanche 05 avril 2020 INCLUS

Le dossier est déposé à la mairie de DIORS où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre spécial ouvert à cet effet, aux jours et heures habituelles d'ouverture des bureaux :

Du lundi au mardi: de 13h30 à 17h00

Le mercredi: de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Le vendredi: de 13h30 à 17h00

Le public pourra également adresser ses observations, par lettre, au Préfet de l'Indre (Direction du Développement Local et de l'Environnement – Bureau de l'environnement – CS 80583 – 36019 CHATEAUROUX Cedex – consultation publique – dossier plateforme de stockage et de valorisation de déchets verts et de bois - DIORS

À l'issue de la procédure, le Préfet de l'Indre pourra se prononcer pour :

- ↪ soit un enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires ;
- ↪ soit une instruction de la demande selon la procédure d'autorisation, assujettie à l'étude d'impact, étude de dangers et enquête publique ;
- ↪ soit un refus.